

PROCES-VERBAL
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 12 AVRIL 2016

Présent-e-s :	M.	Yvan GUILLAUME, Président
	M.	Joël FRAUENFELDER, Vice-président
	M.	Maxime WALDER, Secrétaire
	M.	Eric BAIER
	Mme	Nathalie DAL BUSCO
	M.	Rocco DE LUCA
	M.	Florian DUMALLE
	M.	Samuel DUNANT
	M.	Andrea FOSSATI
	M.	Nicolas FOURNIER
	Mme	Antoinette HOFER
	M.	Roger JACCARD
	M.	Jean-Claude KORMANN
	Mme	Barbara MARINI LOPES SILVERIO
	Mme	Kaya PAWLOWSKA
	M.	Guillermo SIRENA
	M.	Jean Carlo TABOADA
	M.	Marcello TEDESCHI
	M.	Didier VATTER
Excusé-e-s :	M.	Florian DUMALLE
Conseil administratif :	Mme	Sylvie JAY, Maire
	Mme	GABUS-THORENS, Conseillère administrative
	M.	Dinh Manh UONG, Conseiller administratif
Verbaliste :	Mme	Janine BELAHBIB-DEGEN
Assiste :	M.	Eric KUNZ, Secrétaire général

ORDRE DU JOUR

1. Approbation de l'ordre du jour
2. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 mars 2016
3. Communications du bureau
4. Communications des commissions
5. Communications du Conseil administratif
6. DM 708 - Projet de délibération pour un crédit d'investissement pour l'installation de panneaux photovoltaïques sur les toits de l'Ecole de Cressy - Projet Cressysolar
7. DM 709 - Projet de délibération pour des subventions à l'investissement auprès d'institutions privées ou associatives sises dans le quartier de Cressy pour l'installation de panneaux photovoltaïques
8. DM 712 - Crédit d'investissement pour les abris PC - Ecole de Confignon - travaux urgents
9. DM 714 - Présentation du projet de délibération du Conseil administratif relative à un crédit d'investissement en remplacement de la DM 426 - du 01.02.2005 et DM 525 du 04.11.2008 concernant le plan général d'évacuation des eaux (PGEE)
10. 10.1.
DM 715 - Présentation du projet de délibération du Conseil administratif relative à l'approbation du compte de fonctionnement, du compte d'investissement, du financement des investissements, du compte de variation de la fortune et du bilan pour l'exercice 2015
- 10.2.
DM 716 - Présentation pour l'approbation du projet de délibération du Conseil administratif relative à l'approbation des crédits budgétaires supplémentaires 2014 et les moyens de les couvrir
- 10.3.
DM 717 - Présentation du projet de délibération concernant le règlement pour la création d'une réserve conjoncturelle
11. DM 713 - Projet de délibération relatif au projet de loi No 29954 modifiant les limites de zones sur les territoires de Bernex et Confignon au lieu-dit "Bernex-Est"
12. Questions
13. Propositions individuelles et divers

M. Yvan Guillaume souhaite la bienvenue à tous et ouvre officiellement la séance du 12 avril 2016 du Conseil municipal de Confignon. Il annonce que M. Dumalle s'est excusé.

1. Approbation de l'ordre du jour

Le Président constate l'absence de remarques ou commentaires, l'ordre du jour est donc voté à l'unanimité des présents (15).

2. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 mars 2016

Page 1, M. Guillaume signale que M. Mario Rodriguez est « secrétaire-adjoint »

Page 5, Mme Jay : il s'agit de Mme Canal, et non Canales.

Page 6, Mme Jay: « ...et a discuté des comptes »

Page 10, Mme Gabus-Thorens : «à côté du tunnel autoroutier, il pourrait y avoir un tunnel ferroviaire. »

M. Taboada informe que M. Vatter arrive d'ici 10 minutes.

Le procès-verbal du 8 mars 2016 est, sous réserve de ces modifications, adopté par 16 oui, 0 non et 1 abstention.

3. Communications du bureau

M. Guillaume est heureux d'annoncer une escapade de 1 -2 jours dans le Val-de-Travers pour la sortie du Conseil Municipal. Plus précisément, chacun choisira s'il veut faire 1 ou 2 jours. Puis le Président propose que M. Kunz apporte quelques éclaircissements.

M. Kunz précise que le CM avait déjà été dans le Val-de-Travers et qu'il y a beaucoup de choses à y faire. On y trouve aussi bien du chocolat que de l'absinthe, des sites éoliens et de développement durable et il sera facile d'organiser soit une journée, soit deux pour les participants.

M. Guillaume le remercie et demande s'il y a des questions par rapport à ce voyage. En l'absence de questions, le Président propose de passer aux communications des commissions.

4. Communications des commissions

► Commission de l'aménagement et de la durabilité (CAD)

M. Baier informe qu'il y a eu une séance récemment. La CAD est sensible dans ses différents Ordres du Jour à l'information la plus complète de ce Conseil. Vous vous souvenez peut-être que pour le Plan directeur de Bernex-Est, il y a eu un problème d'information. Le 4 avril, la

CAD a reçu une première information sur le projet d'avancement de la zone industrielle des Cherpines ZDIA. Il nous est apparu important, et nous ferons une demande au Bureau dans ce sens qui sera probablement appuyée par le CA, qu'en début de séance du CM du 10 mai, on puisse avoir une audition de l'Office de l'urbanisme sur le PDZIA (plan directeur de la zone industrielle et artisanale) des Cherpines. Car nous devons, comme dans le plan directeur précédent, proposer dans un certain délai une résolution à ce sujet. Donc si le Bureau est d'accord et si l'Office de l'Urbanisme est prêt, reprenez la date du 10 mai pour une audition. De cette manière, nous espérons vous donner une information très complète, car les éléments transmis par **M. Rodriguez** le 4 avril étaient vraiment très intéressants et nous souhaitons qu'ils soient approfondis par une intervention de l'Office de l'urbanisme.

A propos de notre résolution votée le 8 mars passé sur le plan directeur de Bernex-Est, le président de la CAD, c'est-à-dire moi-même, a appris que la commission de l'aménagement de Bernex hier soir, avait préparé à l'intention du prochain CM de Bernex la semaine prochaine, une résolution assez négative à l'égard de l'acceptation du plan directeur de Bernex-Est. Il serait proposé de refuser la résolution de Bernex-Est telle que préparée par la commission, et donc ce plan directeur en se basant essentiellement sur un refus du Boulevard des Abarois par les Bernésiens. Ceci nous a donc incité au niveau de la commission que je préside, au sujet du projet de la modification des zones pour Bernex-Est, d'aller voir ce soir la réunion pour laquelle nous avons reçu de la documentation. Vu l'importance de ce sujet qui concerne 48 ha de zone agricole, soit 42-43 ha de zone d'assolement, la CAD a proposé une séance commune avec la commission d'aménagement de Bernex, à qui ce projet est également soumis. J'ai eu un contact hier avec Monsieur André BAUD et nous avons retenu le 3 mai à 18H30 pour une commission commune.

► **Commission de la culture, espaces publics et paysage (CCEP)**

M. Tedeschi informe que la commission s'est réunie le 15 mars et a traité de l'aménagement des Cherpines avec Mme Canal. Nous avons traité des politiques publiques.

► **Commission des constructions, équipements et Voirie (CCEV)**

M. Kormann informe que la commission s'est réunie le 22 mars. Cette séance était commune avec la CAD et a traité les points 6 et 7 de l'OJ d'aujourd'hui, à savoir l'installation des panneaux photovoltaïques sur l'école de Cressy et le projet de subventions pour l'investissement dans des panneaux photovoltaïques auprès d'institutions privées ou associatives dans le quartier de Cressy. Un certain nombre de modifications sous forme d'amendements ont été proposées et se trouvent sous forme de pièces jointes sur le CMNET, à la date de la séance de ce soir.

► **Commission des finances et gestion – développement économique (CFGDE)**

M. Taboada annonce que la commission s'est réunie le 5 avril pour traiter des mêmes sujets que la CCEV. Elle a préavisé sur ces deux délibérations municipales, plus particulièrement sur celle qui concerne les subventions et a proposé des amendements. Nous nous sommes demandé en commission si, au vu des modifications importantes que l'on voulait apporter, on pouvait la traiter en l'état. La commission a accepté de modifier les différents éléments que nous allons discuter tout à l'heure, via des amendements.

Quant au plan d'accompagnement communal qui nous avait été présenté, malheureusement au vu des sujets que nous avons eu à débattre, nous n'avons pas eu le temps de le traiter, nous le ferons à une date ultérieure.

► **Commission de la mobilité, sécurité et sports (CMSS)**

M. Guillaume annonce que la commission s'est réunie le 22 mars et a traité exclusivement des politiques publiques, à savoir la mobilité.

▶ **Commission sociale, logement et communication (CSLC)**

M. Dunant annonce que la commission s'est réunie le 15 mars et a traité deux points. Elle a commencé à traiter la motion Easyvote, qui avait été transmise par le CM le 2 février dernier. Nous n'avons pas terminé les travaux de rédaction, raison pour laquelle je ne l'ai pas présentée ce soir. Vraisemblablement elle sera prête pour notre prochaine séance de commission sociale. Ce sujet ayant beaucoup d'implications pour la commune et pour tout le monde, il est important de traiter ce sujet de manière complète.

Ensuite, nous avons continué la réflexion sur les politiques communes publiques aux Cherpines, avec la réflexion autour de la RUCHE, des questions de guidance parentale et de tout ce qui est intergénérationnel entre autres.

▶ **Fondation d'intérêt public communal des institutions de la petite enfance (FPE)**

Mme Gabus-Thorens informe qu'il n'y a pas eu de réunion, elle se réunira la semaine prochaine.

▶ **Fondation d'intérêt public communal pour le logement à Confignon (FL)**

Mme Jay informe que le 5 avril 2016, la commission a traité des affaires courantes, elle a fait des points de situations au niveau des liquidités. Elle a également, suite à l'inauguration de l'avenue Berthet, parlé de la finalisation de ce projet, aussi au niveau financier.

▶ **Groupement intercommunal de voirie (CIV)**

Mme Jay annonce que le CIV ne s'est pas réuni.

▶ **Fonds de mise en valeur des bâtiments et espaces publics (FMV)**

Mme Gabus-Thorens informe que le FMV s'est réuni le 14 mars 2016. On avait demandé un retour aux membres du Fonds, sur leur étude des lieux pour déterminer l'endroit le plus favorable pour l'installation d'une œuvre d'art. La discussion a alors conduit à la recherche d'un expert, qui selon les statuts est nécessaire dans notre groupe. Nous nous sommes alors posé la question de savoir comment chercher cet expert, qu'attendait-on de lui et quelle serait la procédure à suivre pour trouver cette perle rare. Une procédure est actuellement en cours.

▶ **Fondation des Eaux (FE)**

Mme Jay annonce que la Fondation s'est réunie le 4 avril 2016 pour traiter des affaires touchant le personnel et pour discuter à nouveau du rapport de la Cour des comptes à recevoir. Il est prévu que nous le recevions fin mai et que nous nous réunissions tous pour en prendre connaissance.

5. Communications du Conseil administratif

Communications de Mme Jay

- Mme Jay a une information à faire sur les terriers du chemin Vuillonex. Il y a eu un courrier d'habitants, mécontents de l'emplacement de ces terriers. Ils sont inscrits dans l'autorisation de construire, donc légaux, de même que leur emplacement. On a néanmoins cherché des solutions, quitte à les déplacer sur une autre parcelle, mais malheureusement toutes les démarches n'ont pu aboutir à une solution qui contente ces habitants. Le CA a donc décidé de les maintenir, leur emplacement étant légal.
- Une autre communication relative aux terriers : nous avons été informés d'un problème de déchets qui s'accumulent rue Joseph-Berthet. Le problème est peut-être provisoire, mais s'il s'agit d'un réel besoin, avant de mettre un terrier supplémentaire, il faudrait avoir

une idée sur l'ensemble du quartier et donc faire une étude de besoins, avec l'aide de Serbéco. Le cas échéant, on reviendra vers le CM.

Communications de Mme Gabus-Thorens

- **Mme Gabus-Thorens** annonce l'inauguration du triporteur de Cressy. La commission sociale s'était interrogée sur ce que l'on pouvait offrir en matière d'animation pour les petits enfants de Cressy. L'idée retenue a été celle d'un triporteur, avec une caisse de jeux à l'avant, accompagné par un animateur et un moniteur pour développer aussi des projets de cohésion de sociale en faisant sortir les parents et les gens de chez eux et les inciter à s'investir dans ce quartier. L'inauguration de ce triporteur aura lieu le 30 avril à 18H dans la cour de l'école de Cressy.
- Par ailleurs, je vous annonce l'ouverture d'un cours de gym seniors à CressyPlus à la demande des habitants et qui débute cet après-midi. Les autres animations continuent et il y aura bientôt un loto.
- Je voulais aussi vous informer de la suite de la motion Voix de gauche qui avait été acceptée par le CM. Il avait été décidé que la Fondation du logement mette à disposition un logement pour des réfugiés et nous avons maintenant 3 personnes. Une maman avec sa fille qui était déjà au centre de Chevrens depuis 2 ans et la grand-mère qui vient d'arriver.
- Enfin, un atelier d'écriture est organisé demain et, vu son succès, nous avons dû doubler la soirée.

Communications de M. Uong

- **M. Uong** souhaite apporter quelques précisions sur le projet de désenchevêtrement, d'autant que ce matin il a participé au comité de pilotage avec le Conseil d'Etat sur ce sujet. Vous avez certainement vu dans la presse qu'un premier train de lois a été approuvé par le Grand Conseil. L'étape suivante sera de mettre au point le règlement d'application. Ce règlement d'application concerne le GIAP, s'agissant d'une activité entièrement communale.
- Concernant la politique des personnes âgées, hormis les activités de proximité, d'aides ponctuelles, qui restent au niveau communal, toutes les autres activités concernant les personnes âgées restant à leur domicile sont désormais du ressort de l'Etat. Ce sera essentiellement assuré par l'IMAD, que vous connaissez certainement.
- Concernant la mobilité, quelques mesures très mineures comme les signalisations pourraient être déléguées aux communes, mais ce sera très limité.
- En ce qui concerne le deuxième train de lois en préparation, il est déjà accepté par le CE et sera présenté au mois de juin prochain. Il concernera la répartition culturelle entre l'Etat et la Ville de Genève. En quelques mots, il appartiendra à l'Etat de gérer les institutions qualifiées de stratégiques (le Grand Théâtre, la Fondation Bodmer). L'idée de ce deuxième train de lois est qu'à la fois l'Etat et les communes concernées contribuent à un Fond de régulation en prévision des budgets de 2017.
- Concernant le troisième train de lois, qui s'occupera du sport, il s'annonce assez chaud entre le CE et les communes. La question d'une certaine autonomie de gestion communale (réseau de quartier) est posée.
- Enfin le transfert des Cycles d'Orientation aux communes a été refusé catégoriquement à l'unanimité des communes. Le CE est revenu à la charge et l'entrée en matière a été acceptée.

Le Président remercie **M.Uong** et propose de passer au point 6.

6. **DM 708 – Projet de délibération pour un crédit d'investissement pour l'installation de panneaux photovoltaïques sur les toits de l'Ecole de Cressy – Projet Cressysolar**

Le Président passe la parole à **M. Uong** pour une présentation.

M. Uong pense que, vu que trois commissions sont impliquées, il est préférable qu'il passe la parole aux Présidents des trois commissions pour présenter, expliquer, les amendements proposés au sein de ces commissions. Vous avez également reçu du CA les documents qui tiennent compte de ces propositions.

Le Président en prend acte et passe la parole au Président de la CAD pour présenter le préavis.

M. Kormann informe que les deux communes réunies ont préavisé favorablement l'option optimale, celle qui couvre l'ensemble des 3 toits, avec un meilleur rendement énergétique. En valeur absolue, c'est la plus coûteuse, mais en rendement c'est la plus intéressante. Puis en termes de fourniture du matériel, c'est une provenance des Etats européens qui a été préavisée, a contrario des Etats asiatiques qui sont probablement moins chers, mais dont la traçabilité et le caractère lié au développement durable sont moins bons. Des discussions ont eu lieu, mais une majorité s'est dessinée en faveur de cette option. Enfin, un amendement pour recommander que le courant produit soit prioritairement autoconsommé par le bâtiment plutôt que réinjecté dans le circuit des SIG. Ce sont ces trois points qui vous ont été communiqués et introduits dans les documents de ce soir.

M. Taboada pour la commission des finances indique que deux points importants ont été examinés. Tout d'abord le dépassement du crédit par rapport à ce qui figurait dans le tableau d'investissements. Le montant demandé de Fr. 274'750.- est différent de celui du tableau des investissements et provient du fait que, lors de l'établissement du tableau pour le budget 2016, il avait été tenu compte des subventions de la Confédération et de l'Etat, et au vu de l'avancement actuel du projet, ces montants ne sont ni confirmés, ni affirmés, raison pour laquelle ces montants n'ont pas été intégrés à la demande de crédit. Le deuxième point était de savoir si la commission adhère à la plus-value de Fr. 50'000.- pour une production européenne. Sur ces deux points, la commission préavisé favorablement. Enfin, concernant la recommandation d'utiliser le courant prioritairement pour l'école, elle est également préavisée à l'unanimité pour une acceptation de ce crédit.

M. Guillaume constate dans le rapport de la commission que la CCEV et la CCAD recommandent un amendement en faveur de l'autoconsommation pour l'école et il propose donc de le passer au vote.

L'amendement pour une autoconsommation est accepté la majorité de 17 oui et 1 abstention.

M. Guillaume ouvre les débats.

M. Uong précise que la subvention mentionnée par **M. Taboada** a depuis reçu une réponse très précise, à savoir que l'Etat subventionnerait jusqu'à 80% toutes les charges, hormis le coût du panneau. Si on reprend tous les coûts du tableau, la subvention serait de l'ordre de Fr. 50'000.-. On est donc en mesure de vous proposer le projet avec des chiffres exacts. **M. Uong** demande à ce que l'on affiche à nouveau le tableau. Le coût total du projet est donc de Fr. 368'500.-, auquel il faut ajouter les honoraires, assurances et TVA, pour un montant total de crédit à inscrire dans la

délibération, de Fr.442'500.-. De cela, il faut déduire la participation de la commune de Bernex de 30%, les subventions et la ristourne de la subvention de Bernex, pour arriver à un montant net de Fr.275'900.-, à charge de la commune.

M. Guillaume demande alors qui veut prendre la parole sur ce projet et en l'absence de réaction, clôt le débat et passe au vote de la délibération. Il demande qui accepte ce crédit de Fr. 275'000.-.



Législature 2015-2020
Délibération N° 708
Séance du Conseil municipal du 12 avril 2016

DEMANDE D'UN CREDIT D'INVESTISSEMENT POUR L'INSTALLATION DE PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES SUR LES TOITS DE L'ECOLE DE CRESSY

Conformément à l'article 30, al. 1, lettre e et m de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

Vu la « charte pour la durabilité à Confignon » signée par le Conseil municipal le 7 avril 2009, mentionnant son engagement à tendre le plus possible vers l'objectif visant à « appliquer systématiquement une politique énergétique efficace, économe et innovatrice »,

Vu que selon deux des principes directeurs de notre politique énergétique Cité de l'énergie Confignon s'est engagée à :

- réduire au maximum les impacts négatifs sur l'environnement et le climat, notamment par une réduction de la consommation d'énergie et des émissions de CO₂ ;
- promouvoir le recours aux énergies renouvelables par une augmentation de leur utilisation et de leur production dans ses installations ainsi que par des actions d'information et de sensibilisation à la population et aux entreprises situées sur son territoire.

Vu l'objectif que s'est fixé la Commune de Confignon, dans le cadre de l'audit 2014 du label Cité de l'énergie gold, de réduire de 45% les sources d'énergie non renouvelables d'ici 2035,

Vu l'objectif énergétique que se sont fixés notre Commune, le Canton de Genève et la Confédération d'atteindre une société à 2000 watts,

Vu la Loi cantonale sur l'énergie L 2 30 du 18 septembre 1986 visant à « favoriser un approvisionnement énergétique suffisant, sûr, économique, diversifié et respectueux de l'environnement »,

Vu le Plan climat du Canton de Genève adopté par le Conseil d'Etat le 25 novembre 2015 visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre et anticiper les changements climatiques sur le territoire cantonal,

Vu l'exposé des motifs et du complément du Conseil administratif,

Vu le préavis de la commission des finances et gestion et développement économique (CFGDE) du 05 avril 2016,

Vu le préavis de la commission des constructions, équipements et Voirie (CCEV) du 22 mars 2016,

Vu le préavis de la commission de la commission de l'aménagement et du développement durable (CAD)
du 22 mars 2016,

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal

DECIDE

par 15 oui, 1 non et 2 abstentions

- D'approuver un crédit d'investissement brut de Fr. 442'500.00 TTC sous déduction de la participation de la Commune de Bernex conformément à la convention de 30% ou de Fr. 131'600.-- et une subvention du fonds pour le développement des énergies renouvelables estimée à Fr. 50'000.-- dont Fr. 15'000.-- reversés à la Commune de Bernex, soit un crédit d'investissement net de Fr. 275'900.--.
- De comptabiliser la dépense prévue dans le compte des investissements rubrique 2123.503 puis de la porter à l'actif du bilan de la Commune dans le patrimoine administratif.
- De recommander que la part produite par les installations soit consommée dans l'école.
- De financer cette acquisition par des prélèvements sur les disponibilités communales.
- D'amortir la dépense nette prévue au moyen de 20 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous 2112.331 «amortissement ordinaire du patrimoine administratif de l'an 2017 à 2036».

Le Président : Yvan GUILLAUME

Le Secrétaire : Maxime WALDER

La délibération est acceptée par 15 oui, 1 non et 2 abstentions.

M. Kormann signale une redondance dans le texte, une commission mentionnée deux fois, ce qui est corrigé.

7 DM 709 - Projet de délibération pour des subventions à l'investissement auprès d'institutions privées ou associatives sises dans le quartier de Cressy pour l'installation de panneaux photovoltaïques

M. Guillaume donne la parole à M. Uong.

M. Uong explique que pour les mêmes raisons que précédemment, il laisse la parole aux Présidents des commissions pour expliquer tous les amendements qui ont été formulés lors des discussions au sein de ces commissions réunies.

M. Baier rappelle que les commissions communes se sont réunies le 22 mars, ont déposé un préavis et ont voté deux amendements. Le premier pour une extension à tout Confignon, sans limiter le projet au quartier de Cressy. C'est par 7 oui, 1 non et une abstention que cette extension a été adoptée. Le deuxième amendement concerne le fait d'étendre la subvention au coût des études pour un maximum de 5% du coût total des panneaux photovoltaïques. Ce projet a été voté à la majorité de la commission.

M. Kormann pense que le projet a besoin d'être renommé et c'est un point que les commissions réunies ont noté et souligné. Ensuite dans le rapport de préavis, il y avait des propositions pour corriger le projet de subvention qui vous ont été communiquées et qui sont probablement prises en compte dans le document que la commune nous soumet. J'en souligne juste un qui dit dans le texte que « le CM accepte d'approuver un crédit d'investissement brut de Fr. 100'000.-.... » et il apparaît juste de préciser à quoi était destiné ce crédit et nous avons proposé que la phrase soit modifiée comme suit : «un crédit d'investissement de Fr. 100'000.- destiné au subventionnement et à l'étude de l'installation..... »

M. Taboada communique que la question s'est aussi posée à la commission des finances de savoir si le sujet tel que présenté pouvait être traité, vu le nombre de modifications que l'on voulait apporter. L'un des éléments importants était que la subvention devait être ouverte à tous et non pas seulement à un quartier, d'où le fait de changer le titre de cette délibération. Il a finalement été décidé par la commission de traiter la délibération dans l'état et d'amender autant que nécessaire. Nous avons donc 4 amendements à proposer : 1) le titre qui ne doit plus parler du quartier, mais de la commune, 2) préciser à qui les subventions pouvaient être allouées, avec une restriction aux personnes privées, sauf les fondations et institutions de droit public, 3) comment verser les subventions, notamment en précisant qu'elles ne pourront être versées qu'au moment du décompte final, 4) et parler de l'articulation études/travaux, en précisant que la partie études ne pouvait représenter que 5% de la valeur des panneaux . De plus, on s'est demandé comment cette subvention allait être octroyée aux personnes ? Premier annoncé, premier servi ? et c'est une question qui devra être réglée par un règlement à voter soit tout de suite, soit ultérieurement et présentée ensuite aux commissions. Une autre question a trait à la publicité qui sera faite autour de cette initiative et des montants qui seraient octroyés pour informer la population. Enfin, la question se posait de ce qu'il en était avec Bernex ? Il nous a été précisé que pour le territoire de Confignon, Bernex ne participera pas à la subvention de Confignon, les Bernésiens devront directement la demander à Bernex. La commission a donc voté ce projet à l'unanimité.

M. Guillaume le remercie et passe la parole à **M. Uong** pour le CA, avant les saisies d'amendements.

M. Uong précise que si le CM accepte cette délibération, le montant de la subvention pourrait être étendu à l'ensemble de la population de la commune entre autres choses. Autre complément du CA, on vous donne deux exemples pour savoir comment on calcule la part des études dans le calcul général de la subvention de 10%.

Concernant la participation de Bernex, contrairement au projet des panneaux déposés sur le toit de l'école de Cressy, pour lequel la participation de 30% est respectée, celle-ci ne concerne pas les subventions, il n'y aura donc pas de participation de l'un chez l'autre. Chaque commune va financer avec les mêmes règles, les projets réalisés sur son propre territoire.

Concernant le titre, il faudra supprimer « Cressysolar et sises dans le quartier de Cressy » et concernant le texte, les bénéficiaires des subventions seront les privés, ainsi que les institutions et fondations de droit public, ainsi que les coopératives.

Le Président remercie **M. Uong** et propose de voter les amendements proposés par le CA.

M. Taboada suggère encore de remplacer le mot investissement par installation.

M. Guillaume avant de procéder au vote lit le titre amendé : « Projet de délibération pour des subventions communales auprès de privés pour l'installation de panneaux photovoltaïques ».

La délibération est acceptée à l'unanimité.

M. Guillaume ouvre les débats.

M. Jaccard pense que si un privé veut installer des panneaux photovoltaïques, il n'a pas besoin de subventions communales. Il considère donc qu'elles sont inutiles et est personnellement opposé à cette subvention.

M. Fournier n'est pas d'accord et pense que ce peut être un coup de pouce bienvenu. Au-delà de ça, le projet de règlement à faire pourrait être rédigé de manière à faire profiter le plus grand nombre et donc d'équilibrer en faveur des petits projets.

M. Taboada pense que subventionner des privés n'est pas notre rôle, mais il comprend que la commune veuille promouvoir de tels projets en faisant de la publicité autour de cela. Il pense que le règlement devrait être présenté avant le vote de la subvention. Cet élément n'a pas vraiment été débattu en commission et s'il y a beaucoup de gros projets, il faut se rendre compte qu'il ne restera rien pour les petits projets. On pourrait aussi laisser le CA faire le règlement, mais il préférerait avoir son mot à dire.

M. Jaccard pense que si le montant de Fr. 100'000.- est épuisé, on pourra voter une rallonge si nécessaire.

M. Uong s'engage, si la subvention est acceptée, à ce que le règlement soit fait avant toutes choses. Il s'engage à le présenter devant la commission des finances. D'autre part, les conditions d'attribution sont réglées dans la délibération.

M. Taboada trouve que ce n'est pas clair, tant que le mode d'attribution n'est pas précisé.

M. Jaccard pense qu'il ne faut pas qu'il y ait de discrimination, mais un délai peut être prévu pour demander une subvention.

Le Président lit la délibération avant de la mettre au vote.

SUBVENTIONS COMMUNALES AUPRES DE PRIVES OU INSTITUTIONS PRIVEES OU ASSOCIATIVES POUR L'INSTALLATION DE PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES

Conformément à l'article 30, al. 1, lettre e et m de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
Vu l'exposé des motifs et le complément du Conseil administratif,

Vu le préavis de la commission des finances et gestion et développement économique (CFGDE) du 5 avril 2016,

Vu le préavis de la commission des constructions, équipements et Voirie (CCEV) du 22 mars 2016,

Vu le préavis de la commission de l'aménagement et du développement durable (CAD) du 22 mars 2016,

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal

DECIDE

Par 13 oui, 1 non et 4 abstentions

- D'approuver un crédit d'investissement brut de Fr. 100'000.00 pour subventionner auprès de privés ou pour les institutions privées ou associatives pour l'installation de panneaux photovoltaïques selon les conditions suivantes :
 1. Les subventions sont allouées sur les bâtiments sis sur le territoire de la Commune de Confignon, sauf pour les fondations et institutions de droit public.
 2. La subvention est versée à la fin des travaux et sur la base d'un décompte final. La subvention se monte à 10% du montant (H.T.) des travaux.
 3. Pour les études, il sera pris en compte le coût total des études, mais au maximum 5% du coût des panneaux photovoltaïques. Le montant recalculé sera pris en compte dans le décompte final des 10% de subvention.
- De comptabiliser la dépense prévue dans le compte des investissements rubrique 0846.565 puis de la porter à l'actif du bilan de la Commune dans le patrimoine administratif.
- De financer cette acquisition par des prélèvements sur les disponibilités communales.
- D'amortir la dépense nette prévue au moyen de 5 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous 0846.331 «amortissement ordinaire du patrimoine administratif de l'an 2020 à 2024».

Le Président : Yvan GUILLAUME

Le Secrétaire : Maxime WALDER

La délibération est acceptée par 13 oui, 1 non et 4 abstentions.

8. DM 712 – Crédit d'investissement pour les abris PC – Ecole de Confignon- travaux urgents

M. Guillaume donne la parole à Mme Jay pour présenter cette demande de crédit.

Mme Jay informe que les abris situés sous l'école de Confignon ont été inondés et qu'il y a présence d'eau dans les murs. Il faut assainir cet abri, drainer, travailler sur l'étanchéité et prévoir une période de séchage d'environ 1 mois, puis des travaux de peinture. D'autre part, une partie des frais sera consacré à une mise aux normes de ce lieu et c'est l'entreprise ECTA qui s'en chargera. Le caractère urgent est dicté par la phase de séchage nécessaire. En commençant les travaux rapidement, on profitera de la belle saison pour sécher les murs. Vous avez un exposé des motifs très détaillé, ce projet est présenté en totale transparence et je demande donc un crédit sur le siège.

Le Président est saisi pour un vote sur le siège et demande aux partis de se déterminer.

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité des partis.

Le Président ouvre le débat.

M. Jaccard précise qu'il est d'accord pour maintenir le patrimoine, mais trouve inquiétant que l'ORPC ne fasse pas son travail. Il s'étonne également que la conciergerie n'ait rien remarqué. Il semble qu'il y ait beaucoup de manquements. Le travail est bien sûr à faire, mais il faudrait veiller à éviter ce genre d'incidents à l'avenir.

Mme Jay partage cette constatation et juge que l'ORPC a failli dans son contrôle, pour des raisons de ressources probablement. La situation étant antérieurement déjà défailante.

M. Jaccard propose, étant donné qu'un crédit d'investissement doit être amorti sur plusieurs années, de prendre sur la trésorerie.

M. Uong n'est pas d'accord.

M. Kormann constate que dans la liste des équipements à remplacer, il y a notamment des WC secs. Il ne comprend pas pourquoi ce type de matériel doit être remplacé, alors qu'ils sont probablement toujours fonctionnels.

Mme Jay précise qu'il s'agit de nouvelles normes à respecter, prévoyant ce type de WC.

M. Guillaume lit la délibération en faveur de ce crédit d'investissement de Fr. 80'000.- et passe au vote.

CREDIT D'INVESTISSEMENT POUR LES ABRIS PC – ECOLE DE CONFIGNON – TRAVAUX URGENTS

Conformément à l'article 30, al. 1, lettre e et m de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
Vu l'exposé des motifs du Conseil administratif,
Vu l'urgence des travaux,
Sur proposition du Conseil administratif,
Le Conseil municipal

DECIDE

Par 17 oui et 1 non

- D'approuver un crédit d'investissement brut de Fr. 80'000.-- (TTC).
- De comptabiliser la dépense prévue dans le compte des investissements rubrique 2100.5030.05 puis de la porter à l'actif du bilan de la Commune dans le patrimoine administratif.
- De financer cette acquisition par des prélèvements sur les disponibilités communales.
- D'amortir la dépense nette prévue au moyen de 20 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous 2100.331 «amortissement ordinaire du patrimoine administratif de l'an 2017 à 2036».

Le Président : Yvan GUILLAUME

Le Secrétaire : Maxime WALDER

Le crédit d'investissement de Fr 80'000.- pour les abris PC est accepté par 17 oui et 1 non.

9. DM 714 – Présentation du projet de délibération du Conseil administratif relative à un crédit d'investissement en remplacement de la DM 426 – du 01.02.2005 et DM 525 du 04.11.2008 concernant le plan général d'évacuation des eaux (PGEE)

M. Uong explique qu'il s'agit d'une mise en conformité nécessaire pour ce projet mené en coopération avec trois communes et piloté par notre commune. Vous avez connaissance ici des montants bruts, moins les participations de subventions, qui aboutissent au montant net de Fr. 15'000.-. Comme il s'agit d'une simple mise en conformité, cela ne coûtera donc rien.

M. Guillaume propose pour l'entrée en matière de passer au vote des partis.

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité des partis.

M. Guillaume ouvre le débat.

Mme Dal Busco demande un vote sur le siège.

Le Président procède au vote.

Le vote sur le siège est accepté à l'unanimité.

M. Guillaume ouvre le débat.

En l'absence d'intervention, le Président lit la délibération et procède au vote.



Législature 2015-2020
Délibération N° 714
Séance du Conseil municipal du 12 avril 2016

CREDIT D'INVESTISSEMENT EN REMPLACEMENT DE LA DM 446 – DU 01.02.2005 ET DE LA DM 524 DU 04.11.2008 CONCERNANT LE PLAN GENERAL D'EVACUATION DES EAUX (PGEE)

Conformément à l'article 30, al. 1, lettre e de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

Vu l'exposé des motifs du Conseil administratif,

Vu la délibération du 19 mars 2002 quant à la numérisation du cadastre communal (CRAE),

Vu le versement des subventions fédérales et cantonales,

Vu la procédure AIMP pour l'adjudication pour l'établissement du PGEE,

Vu la délibération du 1er février 2005 concernant le crédit d'investissement pour l'établissement du plan général d'évacuation des eaux (PGEE),

Vu la délibération du 4 novembre 2008 concernant le complément de crédit d'investissement pour l'établissement du plan général d'évacuation des eaux (PGEE),

Vu la demande de la Surveillance des Communes d'inscrire le montant brut sur la demande de crédit d'investissement pour l'établissement du plan général d'évacuation des eaux (PGEE),

Sur proposition du Conseil administratif,

DECIDE

Par 17 oui et 1 abstention

1. D'accepter un crédit pour un montant brut de Frs. 890'300.00 en remplacement des délibérations No 446 du 01.02.2005 et No 524 du 04.11.2008.
2. De déduire la participation des communes partenaires d'un montant de Frs 696'50785 selon la clef de répartition suivante :
 - a. Participation Commune de Bernex 3348%
 - b. Participation Commune de Bardonnex 21.22%
 - c. Participation Commune de Perly-Certoux 2243%
3. De déduire la subvention fédérale de Frs. 79'977.25 versée à la commune de Confignon.
4. De déduire la subvention par le fonds cantonal d'assainissement des eaux - (base nombre habitants) d'un montant de Frs. 62'865.57 versée à la commune de Confignon.
5. De déduire la subvention par le fonds cantonal d'assainissement des eaux complémentaire de regroupement d'un montant de Frs. 5'809.00 versée à la commune de Confignon.
6. De déduire le montant Frs. 48'10845 déjà perçu sur le compte Taxe d'écoulement de la commune de Confignon déposé dans les livres du canton de Genève.
7. De prélever sur le compte Taxe d'écoulement No 7102.1100.00 de la commune de Confignon déposé dans les livres du canton de Genève le solde net restant après toutes déductions pour un montant de Frs. 15'031.88 arrêté à Frs. 15'000.00.

Le Président : Yvan GUILLAUME

Le Secrétaire : Maxime WALDER

La délibération est acceptée par 17 oui et 1 abstention.

10. DM 715 – Présentation du projet de délibération du Conseil administratif relative à l'approbation du compte de fonctionnement, du compte d'investissement, du financement des investissements, du compte de variation de la fortune et du bilan pour l'exercice 2015

Le Président passe directement la parole à **M. Uong**.

M. Uong souhaite donner quelques faits marquants sur le résultat de l'exercice 2015. Premièrement, l'exercice a été bouclé avec un bonus de Fr. 872'582.60, alors que par rapport au budget, nous avons une perte projetée de l'ordre de Fr. 300'000.-. Nous avons donc réalisé un résultat exceptionnel de Fr. 1'172'582.60 qui s'explique par deux aspects : d'une part, la maîtrise des coûts et d'autre part, la correction des recettes des années précédentes. Cela dit, l'assiette fiscale de notre commune aujourd'hui se trouve autour de 9 million et demi. Elle devrait rester stable pendant plusieurs années. Si on examine maintenant plus en détail les divers postes, on remarque des dépenses supérieures au budget, aussi bien que des recettes inférieures à celui-ci. Le montant total des crédits supplémentaires s'élève à Fr. 1'011'174.92 mais le surplus est aussi plus important à Fr. 2'183'757.52, la différence donnant le bonus que je vous ai annoncé. Au niveau

investissements, nous sommes restés dans l'esprit des faire un maximum d'économies et finalement, par rapport au montant prévu dans le budget de l'ordre Fr. 1'470'000.-, nous avons eu des dépenses réelles de seulement Fr. 473'941.10, soit largement en-dessous de ce qui avait été prévu dans le budget. En même temps, au niveau des recettes, nous avons touché de différentes sources, un montant total de Fr 621'759.-. En conclusion, nous avons réalisé beaucoup d'économies, peu d'investissements, avec pour résultat des liquidités qui nous ont permis de financer des projets d'investissement. Vu ce résultat, le CA aimerait vous proposer la constitution d'une réserve conjoncturelle. Les communes sont autorisées à le faire en cas de résultats positifs importants. C'est pourquoi le CA vous propose de mettre au bilan de la commune un fonds de réserve structurelle s'élevant à 80% du résultat brut annoncé. En conséquence, il reste un bonus net s'élevant à Fr. 182'582.60, à ajouter à la fortune nette de la commune. Je tiens donc à vous remercier tous pour les efforts consentis pendant les années difficiles de la commune pour arriver à cette situation plus saine. Bien entendu, nous devons continuer à contrôler les dépenses et chaque année, nous essaierons de rembourser un million de dettes. Je peux d'ailleurs vous annoncer qu'au vu des liquidités disponibles en fin d'année 2015, nous serons cette année en mesure de rembourser au mois d'août deux million de dettes.

M. Guillaume remercie **M. Uong** de ces excellentes nouvelles et ouvre le débat.

M. Taboada souhaite s'exprimer en tant que Président de la commission des finances pour relever l'évolution positive depuis 2-3 ans au niveau des documents, avec un effort substantiel dans la qualité de l'information transmise. Pour le reste, il propose le renvoi en commission des finances.

Le Président le remercie et passe au vote cette proposition.

Le renvoi en commission des finances est accepté à l'unanimité.

M. Kunz demande au Président de passer au vote les points 10.2 et 10.3 avant de passer au projet de délibération DM 713.

Le Président passe alors au vote de la délibération 715, 716 et 717.

Le renvoi en commission des finances des délibérations 715, 716 et 717 sont toutes les trois acceptées à l'unanimité des 18 membres présents.

11. DM 713 – Projet de délibération relatif au projet de loi No 29954 modifiant les limites de zones sur les territoires de Bernex et Confignon au lieu-dit « Bernex-Est »

M. Uong rappelle que lors de la dernière séance du Conseil municipal, a été approuvé le plan directeur de Bernex-Est. Pour faire suite à ce plan directeur, des zones doivent être modifiées. Cette procédure doit être préparée, mise en enquête publique, passée devant le Conseil municipal, avant d'être approuvée par le Conseil d'Etat et promulguée sous forme de loi. Si nous restons dans le secteur de notre commune, il s'agit de modifier 3 zones : une zone 3 de développement, du côté de la Croisée de Bernex, ainsi qu'une zone 4, de verdure, vers l'Ecole de Confignon et enfin une zone de verdure qui fait partie intégrante de toute la césure verte, telle que vous la voyez sur le plan. Ce sont donc ces trois zones qui touchent notre commune qui font l'objet de ce projet de modification de limites de zones. De plus, je veux ajouter qu'il reste encore dans le plan directeur de Bernex-Est une zone de l'Hoirie Lachavanne (terrains derrière

l'Ecole de Confignon), ainsi que les terrains juste en face de Cressy Santé qui constituent deux zones pour lesquelles il n'y a pas encore de projet suffisamment précis pour être classés. En conséquence, ces deux zones sont exclues de ce projet de loi.

Un dernier commentaire : la commune de Bernex va probablement générer un vote négatif par rapport au plan directeur de Bernex-Est. Cependant le conseiller d'Etat Antonio Hodgers a clairement dit que, indépendamment de cette décision, il continuera à poursuivre la procédure de déclassement.

M. Guillaume demande alors à chacun des groupes politiques s'il vote l'entrée en matière.

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.

M. Guillaume ouvre le débat.

M. Jaccard rappelle que les communes n'ont pas la compétence en matière de déclassement de terrains, c'est du ressort du canton, voire de la Confédération. Son sentiment est que quel que soit le vote, nous n'aurons aucun impact, donc votons sur le siège et votons oui.

M. Baier n'est pas d'accord. Nous ne serons pas pris au sérieux si nous votons sans avoir examiné ces propositions. Nous devons prendre en considération qu'il y a eu 20 observations lorsque ce projet de modification est passé en enquête publique, aussi ne serait-ce que pour respecter les personnes qui ont émis des options au sujet de ce projet, nous devons examiner ce point en commission. Vu que le 3 juin nous siégerons avec Bernex en commission d'aménagement conjointe, je demanderai au CA d'être très attentif à la question du délai, car nous disposons de 60 jours depuis le 22 mars, soit jusqu'au 22 juin, alors que notre conseil est au 26 juin. Il faudrait donc demander un prolongement du délai.

M. Fournier est d'accord avec **M. Baier**.

M. Guillaume étant saisi d'une demande sur le siège, la passe au vote.

Le vote sur le siège est refusé par 15 non, 2 oui et une abstention.

Le Président ouvre le débat.

Personne ne demandant la parole, **M. Guillaume** demande s'il y a des propositions pour le renvoi en commission.

M. Fournier propose en CAD.

M. Guillaume met la proposition de renvoi en commission CAD au vote.

Le renvoi en commission CAD est accepté par 16 oui, 1 non et 1 abstention.

12. Questions

M. Frauenfelder a quelques questions pour **Mme Gabus-Thorens** concernant les réfugiés. Il aimerait connaître quelques détails sur leur histoire, leur provenance.

Mme Gabus-Thorens informe qu'ils viennent de Macédoine. L'idée est qu'ils s'installent tranquillement, créent des liens et que nous restions en contact avec l'Hospice général pour voir s'il y a des besoins. Le mieux serait que les contacts viennent de l'immeuble où ils résident.

M. Jaccard veut remercier **Mme Jay** pour le retrait du terrier provisoire des Berthet. Concernant la capacité actuelle, il suggère de prendre contact avec l'entreprise chargée de la levée pour envisager la pose de containers supplémentaires. Il y a 8 immeubles sur ce terrier et c'est clairement sous-dimensionné.

M. Dunant souhaite aussi remercier pour la plantation des arbres sur Joseph-Berthet, mais il en manque encore un.

M. Fournier revient sur le concert de Dave et aimerait savoir s'il y a une réponse à sa question.

Mme Gabus-Thorens répond qu'il arrive qu'il y ait des propositions de billets à prix de faveur pour des concerts. C'est alors mis sur le site mais pas à la rubrique « Coup de projecteur », réservée aux activités de la commune. Il s'agit d'une erreur.

13. Propositions individuelles et divers

M. Frauenfelder a remarqué deux choses gênantes au bord de l'Aire. Tout d'abord des chiens dans le lit de l'Aire qui courent des canards, sans que leurs maîtres les rappellent, d'où une proposition d'interdire les chiens sans laisse. Et d'autre part, les chemins sont partagés avec des cyclistes, des coureurs, des cavaliers, serait-il possible de créer des allées cavalières pour préserver l'état des chemins ?

Mme Jay rappelle qu'il avait été décidé de mettre un matériau spécial sur ces chemins, présentant une certaine résistance. Elle posera la question.

M. Fournier, pour rester sur la renaturation de l'Aire, il a entendu qu'il manquait beaucoup de poubelles. Par ailleurs, il mentionne l'invitation de Cartigny pour participer au tournoi de football et demande s'il y a des volontaires ? Une équipe de six est finalement constituée.

Mme Pawlowska mentionne le panneau trop massif au niveau de la montée vers l'église, elle propose une interdiction de tourner ou de changer le panneau.

Mme Jay répond que c'est un problème connu, mais la DGM n'est pas entrée en matière pour effectuer des changements. On peut reposer la question.

Le Président lève la séance à 22 heures 45.

Yvan GUILLAUME

Président



Maxime WALDER

Secrétaire

